

LA VILLE DÉPOSE UN AVIS DE MOTION AFIN DE SE PORTER ACQUÉREUR DU 200, RUE PRINCIPALE

Saint-Basile-le-Grand, 9 juin 2021 – Lors de la séance ordinaire du 7 juin dernier, un avis de motion présentant le projet de règlement n° 1173, autorisant une dépense et un emprunt de 900 000 \$, a été déposé afin d'acquérir le bâtiment sis au 200, rue Principale. C'est dans une perspective d'augmenter son offre de service en matière de loisir ainsi que de définir et protéger le noyau villageois que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile-le-Grand a déposé cet avis de motion.

« L'acquisition future du 200, rue Principale est une opportunité d'achat qui est effectuée dans une perspective de développement à long terme. Notre Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire a proposé différents projets pour la vocation future de ce bâtiment.» mentionne le maire Yves Lessard.

Il ajoute « Les espaces disponibles se font rares. L'emplacement du bâtiment permettra de revitaliser le noyau villageois et de dynamiser cette artère commerciale qui est parfois oubliée. Profitons du 150^e anniversaire de la Ville de Saint-Basile-le-Grand pour léguer aux générations futures un autre lieu propice à la tenue d'activités sportives, récréatives, artistiques, culturelles et communautaires favorisant l'épanouissement de l'ensemble de la communauté! ».

Prochaines étapes

Au cours du mois de juin, le conseil municipal procèdera à l'adoption du règlement n° 1173 afin d'obtenir dans les délais requis l'autorisation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH). Entre temps, en collaboration avec l'administration, le conseil municipal est à définir l'usage de ce bâtiment afin que sa vocation soit inclusive, dynamique et à l'image des besoins des Grandbasilloises et des Grandbasillois.

-30 -

Source : Stéphanie Plamondon, M.A.
Directrice
Service des communications et des relations avec les citoyens
450 461-8000, poste 8107 | s.plamondon@villesblg.ca